

VOTRE NOUVELLE CARTE CMI*

*Carte Mobilité Inclusion



La CMI donne des avantages aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie, notamment pour faciliter leurs déplacements. Elle peut être attribuée pour une durée de **1 à 20 ans** ou à titre définitif. La CMI est une carte **gratuite** fabriquée par l'Imprimerie Nationale, en cas de perte ou de vol, un nouvel exemplaire vous sera facturé 9 euros.

La CMI remplace les anciennes cartes priorité, stationnement, invalidité :

CMI STATIONNEMENT

Elle remplace progressivement l'ancienne carte de stationnement

CMI PRIORITÉ

Elle remplace progressivement l'ancienne carte de priorité

CMI INVALIDITÉ

Elle remplace progressivement l'ancienne carte d'invalidité

MDPH

Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées



- de 60 ans

VOUS AVEZ DÉJÀ UNE CARTE ?

(PRIORITÉ - INVALIDITÉ - STATIONNEMENT)

• CARTE À TITRE DÉFINITIF :

Vous pouvez vous en servir jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour continuer à bénéficier des avantages de la CMI, vous pouvez effectuer une demande de la carte à la MDPH **6 mois avant le 31 décembre 2026.**

• CARTE AVEC DATE D'EXPIRATION :

Vous pouvez vous en servir jusqu'à sa date d'expiration (au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026)

Pour continuer à bénéficier des avantages de la CMI*, vous pouvez effectuer une demande de la carte à la MDPH 6 mois avant sa date d'expiration.

DANS LES DEUX CAS, REMPLIR LE FORMULAIRE CERFA : N°13788*01 ET L'ENVOYER À LA MDPH

Faire une demande de CMI*

*Carte Mobilité Inclusion



1^{ère} DEMANDE DE CMI

1

Vous faites la demande de CMI* invalidité, priorité ou stationnement à la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en remplissant le formulaire **Cerfa n°13788*01**

2

Vous envoyez votre dossier à la **MDPH**.

3

Votre demande est étudiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH.

4

Vous recevez un courrier du président du département qui **décide de vous attribuer ou non la carte.**

5

Vous recevez un courrier qui vous demande **d'envoyer une photo** à l'Impression Nationale.

6

Vous **recevez votre carte** 5 jours après avoir envoyé votre photo.

MDPH 33, 1 esplanade Charles de Gaulle,
CS 51914, 33074 Bordeaux cedex